



Boulogne, le 1^{er} juillet 2010

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS VALLOUREC APPROUVE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 MAI 2010

Le présent document est établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat

Le programme de rachat a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2010 (11^{ème} résolution).

2. Répartition par objectif des titres détenus

Au 31 mai 2010, les actions détenues directement ou indirectement par Vallourec sont affectées comme suit :

Couverture de plans d'option d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	186 944
Couverture de valeurs immobilières donnant par conversion, exercice remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société	-
Croissance externe	-
Contrat de liquidité	42 500
Annulation	-

3. Objectifs du programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont :

- la mise en œuvre de tout plan d'option d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- l'attribution d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans le cadre de l'autorisation résultant de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

4. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital que l'émetteur se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat : actions ordinaires Vallourec cotées sur le marché Euronext d'Euronext Paris, code ISIN FR 0000120354.

Nombre maximal de titres susceptibles d'être acquis : 10% du capital. Au 31 mai 2010, le capital social s'élève à 229 123 156 euros, divisé en 57 280 789 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues au 31 mai 2010, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élève à 5 498 635 actions, soit 9,60% du capital.

Prix maximum d'achat : le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 204 euros et le montant maximum total que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 800 millions d'euros.

Modalités : les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par le Directoire, en une ou plusieurs fois, par tous moyens en bourse ou de gré à gré, aux époques qu'il appréciera, sauf en cas d'offre publique sur les titres Vallourec.

5. Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'Assemblée Général Mixte du 31 mai 2010, soit jusqu'au 30 novembre 2011 inclus.

6. Déclaration synthétique des opérations réalisées par Vallourec sur ses propres titres dans le cadre du précédent programme de rachat

Bilan du précédent programme de rachat (période du 4 juin 2009 au 31 mai 2010)

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,40%
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	229 444
Valeur comptable du portefeuille	13 612 542 €
Valeur du marché du portefeuille	34 909 905€

	Flux bruts cumulés pour la période		Position ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme			
	Achat	Ventes / Transferts***	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	466 640	573 244	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Vente à terme
Echéance Maximale Moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	118,71	119,63	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	10,57	-	-	-	-
Montant (en €)	55 396 104	63 755 107	-	-	-	-

*** dont 41 703 actions en transfert, à hauteur de 15 967 pour la couverture de de plan d'option d'achat d'actions et 25 736 pour l'attribution gratuite d'actions.